

## **2 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE**

### **2.1 : SITUATION GÉOGRAPHIQUE**

La MRC de Charlevoix-Est est située en bordure nord du fleuve St-Laurent dans la région administrative 03 (Capitale-Nationale). Une distance approximative de 140 km sépare la MRC de Charlevoix-Est de l'agglomération urbaine de la Ville de Québec, par la route 138. Cette route du réseau national traverse le territoire de la MRC, selon un axe approximatif est-ouest et donne accès à la région de la Haute-Côte-Nord. Un axe nord-sud, la route 170, permet de relier la MRC de Charlevoix-Est à la région du Saguenay-Lac-St-Jean, alors qu'un second axe routier est-ouest, la route 362 située en bordure du fleuve St-Laurent, permet de relier la Ville de Baie-St-Paul (MRC de Charlevoix) à la Ville de La Malbaie (MRC de Charlevoix-Est) tout en offrant divers accès physiques au fleuve ainsi qu'une vue imprenable sur ce dernier.

Il est également important de mentionner la présence de deux liens maritimes par traversier, dont celui reliant Baie-Ste-Catherine à Tadoussac (MRC de la Haute-Côte-Nord) et celui reliant la municipalité de St-Siméon à la Ville de Rivière-du-Loup (MRC de Rivière-du-Loup) qui constitue une voie d'accès privilégiée à la Rive-Sud à partir du territoire de la MRC. Les MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC de Charlevoix-Est sont : la MRC de Charlevoix à l'ouest et la MRC de la Haute-Côte-Nord à l'est, la MRC du Fjord-du-Saguenay au nord et les MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup au sud.

La MRC de Charlevoix-Est est composée de 7 villes et municipalités ainsi que de deux territoires non organisés (TNO). Il s'agit des villes de La Malbaie et Clermont ainsi que des municipalités de St-Irénée, Notre-Dame-des-Monts, St-Aimé-des-Lacs, Baie-Ste-Catherine et St-Siméon. La Ville de La Malbaie est divisée en secteurs (Malbaie, Rivière-Malbaie, Cap-à-l'Aigle, St-Agnès, St-Fidèle, Pointe-au-Pic). Les deux TNO sont Sagard et Mont-Élie.

*(voir les cartes 1 à 4 dans le dossier cartographique)*

### **2.2 : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU TERRITOIRE**

**Tableau 2.1**

**Désignation, population, superficie et densité des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est**

DÉSIGNATION	MUNICIPALITÉ	POPULATION (2004)	% de la POPULATION TOTALE	SUPERFICIE (km <sup>2</sup> )	DENSITÉ (hab/km <sup>2</sup> )
SD	Baie-Ste-Catherine	275	1,63	232,16	1,2
V	Clermont	3 091	18,28	52,99	58,3
V	La Malbaie	9334	55,21	470,57	20,1
SD	Notre-Dame-des-Monts	840	5,0	56,15	19,8
SD	St-Aimé-des-Lacs	996	5,9	101,57	9,8
P	St-Irénée	683	4,04	60,29	11,3
P	St-Siméon	1470	8,7	289,73	5,1
TNO	Mont-Élie	60	0,35	898,03	0,07
TNO	Sagard	157	0,93	208,39	0,8
	<b>TOTAL</b>	<b>16 906</b>	<b>100</b>	<b>2 369,88</b>	<b>7,1</b>

Source : MAMM, 2004

Une grande partie du territoire de la MRC de Charlevoix-Est fait partie de la *Réserve mondiale de la Biosphère*. Sous l'égide de l'UNESCO, la Corporation de la Réserve mondiale de la Biosphère de Charlevoix vise à utiliser la réserve de la biosphère comme modèle d'aménagement du territoire et lieu d'expérimentation du développement durable.

Par ses caractéristiques physiques particulières, le territoire de la MRC de Charlevoix-Est permet à ses occupants et aux touristes de faire l'expérience :

- d'un secteur côtier en bordure du fleuve St-Laurent, alternant rives escarpées, montagnes, battures et plateaux avec St-Irénée, St-Siméon, Baie-Ste-Catherine et La Malbaie (secteur St-Fidèle);
- du secteur de la vallée, avec Clermont et La Malbaie (secteurs La Malbaie-Pointe-au-Pic, Rivière-Malbaie et Cap-à-l'Aigle) où l'on retrouve des terres fertiles aux abords des rives de la rivière Malbaie et qui constitue le cœur commercial et industriel de la région;
- du secteur de l'arrière-pays, constitué de hauts plateaux correspondant aux municipalités de Notre-Dame-des-Monts, St-Aimé-des-Lacs et La Malbaie (secteur St-Agnès) et possédant une vocation agroforestière et touristique;
- du secteur du TNO, Sagard et Mont-Élie, dont le relief montagneux offre une vitrine extraordinaire pour l'exploitation forestière, chasse, pêche, villégiature et activités récréatives.

Le relief souvent montagneux et accidenté de la MRC de Charlevoix-Est offre parfois certaines problématiques d'accès à des secteurs particuliers, dépendamment de la température, des saisons, du niveau d'entretien ou encore de la localisation de certaines municipalités. Cela peut avoir une incidence sur certaines interventions en sécurité incendie et influencer, par exemple, le temps de réponse. Ainsi, une caserne qui doit intervenir en entraide dans une municipalité voisine située en haut d'une pente abrupte arriverait peut-être moins rapidement que dans un secteur plat.

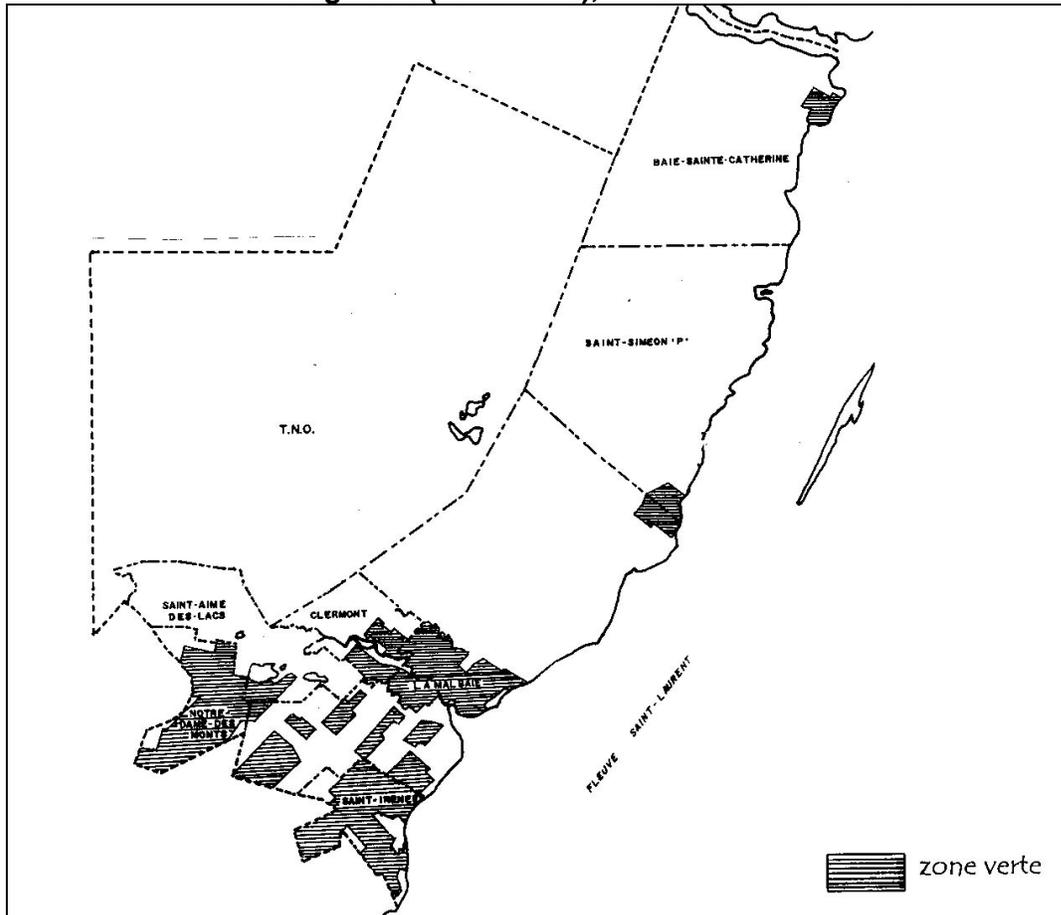
L'élément le plus imposant et le plus important du réseau hydrographique du territoire de la MRC de Charlevoix-Est est sans conteste le fleuve St-Laurent. La rivière Malbaie constitue également un cours d'eau important. Plusieurs rivières et ruisseaux sillonnent le paysage de la MRC de Charlevoix-Est de même que de nombreux lacs. Dans certaines municipalités, notamment à St-Aimé-des-Lacs et St-Irénée, l'alimentation en eau à partir d'une source naturelle n'est pas problématique parce qu'il y a bon nombre de points d'eau naturels dans la municipalité.

*(voir carte 5 dans le dossier cartographique)*

Pour ce qui est de l'occupation du sol, la MRC de Charlevoix-Est est zonée agricole sur près de 16% de son territoire municipalisé, pour un total de 19917 hectares. En incluant les territoires non organisés, ce n'est que 8% du territoire de la MRC qui est zoné agricole. Quant à la forêt, elle occupe environ 70 % du territoire

La géographie particulière de la région (relief accidenté, etc.) est peu propice à l'agriculture conventionnelle. Les gens qui oeuvrent dans le milieu doivent donc faire preuve de beaucoup d'imagination et de dynamisme pour faire face à la compétition. Ils y réussissent fort bien puisque la contribution de l'agriculture à l'économie régionale est importante.

**Carte 2.1**  
**Zone agricole (zone verte), MRC de Charlevoix-Est**



Source: Schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est

**Tableau 2.2**  
**Superficie de la zone agricole, par municipalité, MRC de Charlevoix-Est**

MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE TOTALE (hectares)	ZONE AGRICOLE (hectares)	%
Baie-Ste-Catherine	23 216	557	2
Clermont	5 299	1 115	21
La Malbaie	47057	8249	17
Notre-Dame-des-Monts	5 615	4 266	76
St-Aimé-des-Lacs	10 157	618	6
St-Irénée	6 029	4546	75
St-Siméon	28 973	566	2
TNO	110 642	0	0
<b>Charlevoix-Est (total)</b>	<b>236 988</b>	<b>19917</b>	<b>8</b>

Source: MAPAQ, 2004

**2.3 : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**Tableau 2.3**  
**Évolution démographique de la MRC**

Municipalités	Population 1986	Population 1991	Population 1996	Population 2001	Population 2004	Variation en % (1986-2004)
La Malbaie	<del>9707</del>	<del>9411</del>	<del>9274</del>	9403	9334	<del>-3.84</del>
Secteur						
La Malbaie-Pointe-au-Pic	4936	4920	4918			
Secteur St-Fidèle	1180	994	946			
Secteur Cap-à-l'Aigle	792	761	713			
Secteur Rivière-Malbaie	2127	2061	2022			
Secteur Ste-Agnès	672	675	675			
Clermont	3426	3385	3225	3072	3091	-9.77
St-Siméon	<del>1684</del>	<del>1539</del>	<del>1489</del>	1487	1470	<del>-12.70</del>
paroisse	610	519	477			
village	1074	1020	1012			
St-Aimé-des-Lacs	952	910	900	951	996	+4.62
Notre-Dame-des-Monts	976	918	913	916	840	-13.93
St-Irénée	785	745	643	601	683	-12.99
Baie-Ste-Catherine	378	312	295	279	275	-27.24
TNO (Sagard et Mont-Élie)	269	228	202	187	217	-19.33
<b>Total</b>	<b>18177</b>	<b>17448</b>	<b>16941</b>	<b>16896</b>	<b>16906</b>	<b>-6.99</b>

Source: Statistiques Canada et MAMM, 2004

Le tableau 2.3 présente l'évolution démographique, pour chacune des municipalités qui composent la MRC de Charlevoix-Est, sur la base des recensements de 1986, 1991, 1996 et 2001.

De façon générale, l'évolution démographique est la variation, en pourcentage, négative ou positive, de la population des municipalités entre deux années de références. Le tableau 1, présente la variation entre l'année 2004 et 1986, mais cette variation est suffisante pour comprendre la situation démographique pour l'ensemble des années de références.

À la lecture du tableau, on relève que la population de La Malbaie, pour 2001, est de 9403 habitants. Cependant pour ce qui est des autres années de références, on constate que la population est inscrite en caractères transparents. Ces données sont inscrites ainsi puisqu'avant le recensement de 2001, la Ville de La Malbaie n'était pas constituée des territoires de La Malbaie-Pointe-au-Pic, St-Fidèle, Cap-à-l'Aigle, Rivière-Malbaie et Ste-Agnès. La municipalité de St-Siméon est présentée de la même façon puisqu'avant le recensement de 2001, ce territoire était composé de deux (2) entités distinctes soit St-Siméon paroisse et village. Actuellement, la municipalité de St-Siméon compte une population de 1470 habitants.

Pour La Malbaie, si on comptabilise la population de l'ensemble des secteurs pour toutes les années de références, la population a connu une diminution de l'ordre de 3,843 % entre 1986 et 2001. Pour ce qui est de St-Siméon, toujours en considérant l'ensemble du territoire actuel pour l'ensemble des années de références, on constate une diminution de 12,7 %.

**La population de l'ensemble de la MRC de Charlevoix-Est a connu une diminution de l'ordre de 6.99 % entre 1986 et 2004. Cela représente une population plus faible de 1271 habitants en comparaison de 1986.** Globalement, toutes les municipalités ont connu une baisse, soit mineure ou majeure, de leur population, sauf dans le cas de St-Aimé-des-Lacs. Cette hausse est sans doute due au fait que nombre de résidents saisonniers ont transformé leur chalet en résidence permanente.

La diminution de la population cause certains problèmes au niveau de la sécurité incendie. L'exode des jeunes vers les grands centres pour y vivre et/ou y travailler fait en sorte que certaines municipalités ont de la difficulté à recruter un nombre de pompiers adéquat pour l'intervention, notamment à Baie-Ste-Catherine. On se retrouve donc avec une population vieillissante qui ne souhaite plus s'efforcer d'obtenir la formation nécessaire pour être pompier volontaire dans leur municipalité. Le statut instable des jeunes fait que ces derniers ne souhaitent souvent pas non plus investir leur temps dans une formation qui ne leur sera peut-être pas profitable à long terme s'ils décident de quitter la région.

S'il y a eu diminution de la population, en revanche, le nombre de ménages a augmenté dans l'ensemble, pour la plupart des municipalités, de 1986 à 2001 :

**Tableau 2.4**  
**Évolution du nombre de ménages privés dans la MRC de Charlevoix-Est**

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>MÉNAGES PRIVÉS 1986</b>	<b>MÉNAGES PRIVÉS 1991</b>	<b>VARIATION (%) 86-91</b>	<b>MÉNAGES PRIVÉS 1996</b>	<b>VARIATION (%) 91-96</b>	<b>MÉNAGES PRIVÉS 2001</b>	<b>VARIATION (%) 96-2001</b>	<b>VARIATION TOTALE (%) 1986-2001</b>
Baie-Ste-Catherine	115	105	-8,69	107	1,9	110	2,7	-4,5
Clermont	1 090	1 185	8,72	1 219	1,9	1250	2,4	12,8
La Malbaie						3595	2,8	15,6
secteurs								
La Malbaie—Pointe-au-Pic	1 620	1 815	12,04	1 942	7,0			
Rivière-Malbaie	660	700	6,06	727	3,9			
Cap-à-l'Aigle	245	265	8,16	273	3,0			
Ste-Agnès	195	205	5,13	221	7,8			
St-Fidèle	315	320	1,59	332	3,7			
Notre-Dame-des-Monts	250	260	4,0	283	8,8	290	2,4	13,8
St-Aimé-des-Lacs	290	300	3,45	327	9,0	375	12,8	22,7
St-Irénée	235	255	8,51	239	6,3	270	11,5	13
St-Siméon (St-Siméon village**)	320	335	4,69	360	7,5	360	0	11,1
(St-Siméon paroisse**)	165	155	-6,06	170	9,7	180	5,6	8,3
TNO	65	75	15,38	72	-4	85	15,3	23,5
<b>TOTAL</b>	<b>5 565</b>	<b>5 975</b>	<b>7,37</b>	<b>6 272</b>	<b>4,97</b>	<b>6515</b>	<b>6,17</b>	<b>14,6</b>

\*\* Fusionnée en 2001 pour devenir Saint-Siméon

Source: Bureau de la statistique du Québec, 2002

**Tableau 2.5**  
**Poids démographique des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est**

Code géographique	Municipalités	Population 2004	Proportion en %
15013	La Malbaie	9334	<b>55.21</b>
15035	Clermont	3091	<b>18.28</b>
15058	St-Siméon	1470	<b>8.69</b>
15030	St-Aimé-des-Lacs	996	<b>5.63</b>
15025	Notre-Dame-des-Monts	840	<b>5.89</b>
15005	St-Irénée	683	<b>4.03</b>
15065	Baie-Ste-Catherine	275	<b>1.62</b>
NR150	TNO (Sagard et Mont-Élie)	217	<b>1.28</b>
	<b>Total</b>	<b>16906</b>	<b>100</b>

Source: MAMM, 2004

Dans le tableau 5, on constate que la Ville de La Malbaie, avec une population de 9 334 habitants, représente 55,21 % de la population de la MRC de Charlevoix-Est. Par contre, il est important de mentionner que la Ville de La Malbaie est maintenant composée des anciennes municipalités de Pointe-au-Pic, Rivière-Malbaie, Cap-à-l'Aigle, St-Fidèle et Ste-Agnès.

La Ville de Clermont, qui possède le second rang avec une population de 3 091 habitants, représente 18,18 % du poids démographique de la MRC.

**Ainsi, les villes de La Malbaie et de Clermont représentent à elles seules 73,49 % de l'ensemble de la population de Charlevoix-Est. C'est dans ce secteur que l'on retrouve également la majorité des services.**

*(voir carte 6 dans le dossier cartographique)*

Donc, les six (6) autres municipalités se partagent 26,51 % de la population de la MRC. On comprend donc qu'il est beaucoup plus facile de recruter des pompiers à Clermont et La Malbaie que dans les autres municipalités de la MRC. Comme nous le verrons dans un chapitre subséquent, les services de sécurité incendie de ces deux municipalités sont d'ailleurs parmi les plus peuplés. Ces dernières données constituent le nombre de résidents permanents de la MRC de Charlevoix-Est.

Par ailleurs, l'été, bon an mal an, la population totale grimpe d'environ 4400 personnes. Donc, de la mi-juin à la mi-octobre, le nombre total de résidents augmentent d'environ 26 %.

Le prochain tableau démontre la répartition de la population permanente de la MRC, selon l'âge et le sexe :

**Tableau 2.6**  
**Répartition de la population de Charlevoix-Est selon l'âge et le sexe**  
**Recensement de 2001**

Âge	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
0-19 ans	1945	1760	3705
20-34 ans	1375	1410	2785
35-64 ans	3770	3755	7525
65 ans et +	1160	1440	2610

Source : Statistiques Canada, 2002

On comprend donc que 61 % de la population a plus de 35 ans. Ce qui vient renchérisser davantage sur la difficulté de recruter de jeunes pompiers intéressés à la formation.

#### 2.4 : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Les principaux pôles économiques de la MRC de Charlevoix-Est sont la Ville de La Malbaie et la Ville de Clermont où se situe la majorité des commerces et des industries.

**Tableau 2.7**  
**Caractéristiques de la population selon l'activité**

Caractéristiques	Total	hommes	femmes
<b>Population totale en 2001</b>	16625	8245	8380
<b>15 ans et +</b>	13835	6830	7005
<i>Population active</i>	7 650	4 310	3340
▪ Personnes occupées	6435	3500	2935
▪ Chômeurs	1215	810	405
Population inactive	6185	2520	3665
<b>Taux d'activité (%)</b>	55.3	63.1	47.7
<b>Taux d'emploi (%)</b>	46.6	51.2	41.9
<b>Taux de chômage (%)</b>	15.5	18.8	12.1

**Tableau 2.8**  
**Emploi selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise (%)**

Secteur d'activité	Emploi à temps plein	Emploi à temps partiel	Emploi total du secteur
Industries agricoles, manufacturières et de la construction	87.0	13.0	37.4
Industries du transport, de l'entreposage, des communications, des services financiers et des services aux entreprises	66.7	33.3	5.8
Administrations publiques, enseignement, soins de santé et services sociaux et autres services publics	49.3	50.7	14.2
Industries du commerce de gros, de détail et autres services	37.3	62.7	13.1
Industries de l'hébergement, de la restauration, du divertissement et des loisirs	57.6	42.4	29.4
Taille de l'entreprise			
1 à 4 employés	50.0	50.0	15.2
5 à 19 employés	60.3	39.7	26.0
20 employés et plus	73.5	26.5	58.8
Total	66.5	33.5	100.0

Source : Enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre, Charlevoix (Emploi Québec)

Voici ensuite un tableau démontrant l'indice de scolarité de la population de Charlevoix-Est :

**Tableau 2.9**  
**Scolarité de la population de la MRC de Charlevoix-Est**

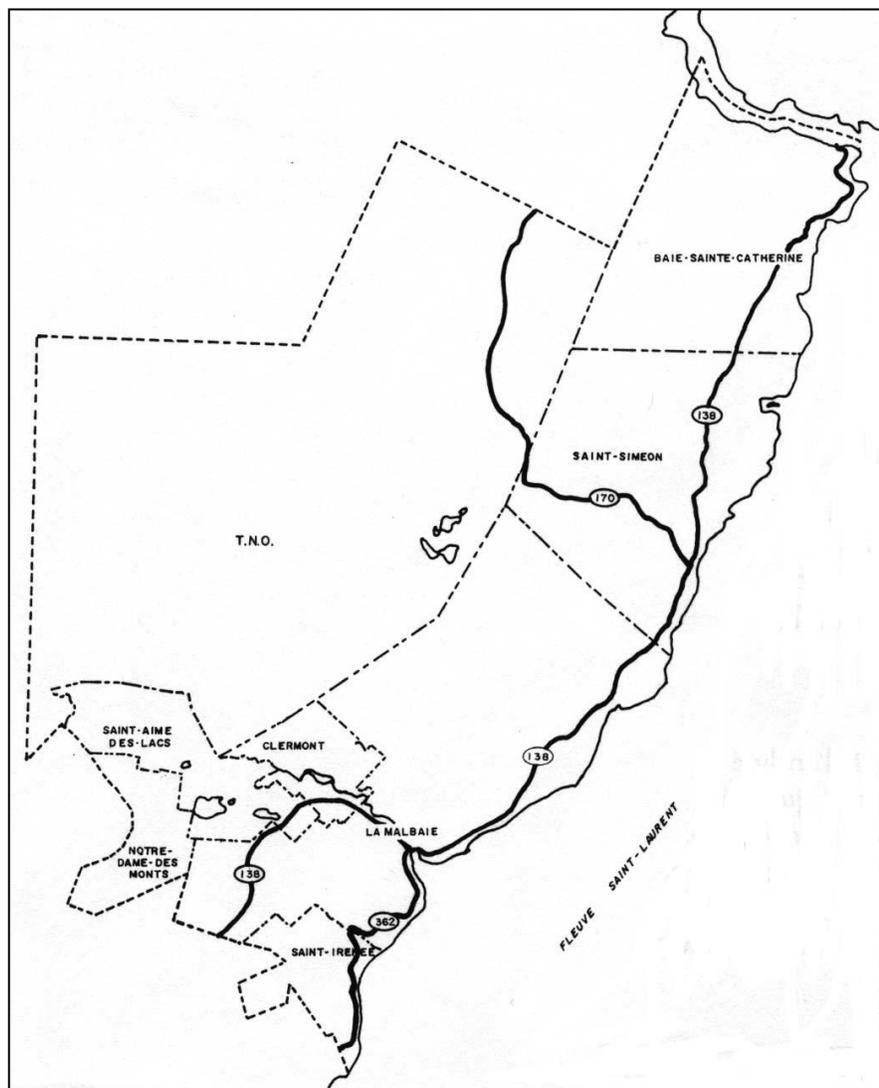
<b>Caractéristiques liées à la scolarité</b>	<b>Total</b>	<b>hommes</b>	<b>femmes</b>
<b>Fréquentation scolaire</b>			
Population totale de 15 ans et plus fréquentant l'école à plein temps	830	400	430
Population totale de 15 ans et plus fréquentant l'école à temps partiel	240	90	155
<b>Plus haut niveau de scolarité atteint</b>			
Population totale âgée de 20 à 34 ans	1 535	720	815
% de la population âgée de 20 à 34 ans ayant un niveau inférieur au certificat d'études secondaires	18,2	20,1	16,0
% de la population âgée de 20 à 34 ans ayant un certificat d'études secondaires	28,0	27,1	29,4
% de la population âgée de 20 à 34 ans ayant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers	19,2	26,4	13,5
% de la population âgée de 20 à 34 ans ayant un certificat ou un diplôme d'études collégiales	17,6	13,2	22,1
% de la population âgée de 20 à 34 ans ayant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire	16,3	13,2	19,0
Population totale âgée de 35 à 44 ans	1 540	760	780
% de la population âgée de 35 à 44 ans ayant un niveau inférieur au certificat d'études secondaires	27,6	27,6	26,9
% de la population âgée de 35 à 44 ans ayant un certificat d'études secondaires	27,9	26,3	28,8
% de la population âgée de 35 à 44 ans ayant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers	19,2	22,4	16,0
% de la population âgée de 35 à 44 ans ayant un certificat ou un diplôme d'études collégiales	14,6	14,5	15,4
% de la population âgée de 35 à 44 ans ayant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire	11,0	9,2	12,8
Population totale âgée de 45 à 64 ans	2 535	1 260	1 275
% de la population âgée de 45 à 64 ans ayant un niveau inférieur au certificat d'études secondaires	40,2	38,5	42,0
% de la population âgée de 45 à 64 ans ayant un certificat d'études secondaires	26,2	23,4	29,0
% de la population âgée de 45 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers	9,7	9,9	9,4
% de la population âgée de 45 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme d'études collégiales	10,7	11,1	10,6
% de la population âgée de 45 à 64 ans ayant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire	13,2	17,1	9,4

Source : Statistiques Canada, recensement de 2001

## 2.5 : ORGANISATION DU TERRITOIRE

Nichées dans les montagnes, traversant les vallées ou longeant le fleuve, les routes 138, 170 et 362 sont les principaux axes routiers du territoire de la MRC de Charlevoix-Est (carte 1). La 138, qui fait partie du réseau national, est la principale porte d'entrée des véhicules à destination du territoire de la MRC ou de passage en direction de la Côte-Nord, en provenance de la région de Québec. Elle s'étend sur 93,04 km et traverse cinq municipalités. La 362, quant à elle, permet aussi l'entrée des véhicules sur le territoire, mais de façon moins importante. Cette route, dite panoramique et touristique, s'étire sur 20,10 km à l'intérieur de deux municipalités et fait partie du réseau régional. Enfin, la 170, route nationale, parcourt 38,82 km à travers le TNO et une municipalité et assure le lien avec la région du Saguenay - Lac Saint-Jean.

**Carte 2.2**  
**Les principaux axes routiers du territoire de la MRC de Charlevoix-Est**



Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est

*(voir carte 7 dans le dossier cartographique)*

Outre le réseau national et le réseau régional qui sont représentés par les routes 138, 170 et 362, la région est également desservie par deux autres catégories de réseau, soit le réseau collecteur et le réseau local. Le premier compte 50,72 km de route et traverse trois municipalités et le TNO alors que le second en comprend 174,28 km et est présent presque partout, sous des niveaux différents (1, 2 et 3). La gestion des routes nationales, de la route régionale et des routes collectrices incombe au ministère des Transports du Québec. Quant aux routes locales, elles sont gérées par les municipalités. Le tableau 9 présente une synthèse de la classification fonctionnelle des routes du territoire de la MRC.

**Tableau 2.10**  
**Synthèse de la classification fonctionnelle des routes**  
**du territoire de la MRC de Charlevoix-Est (km)**

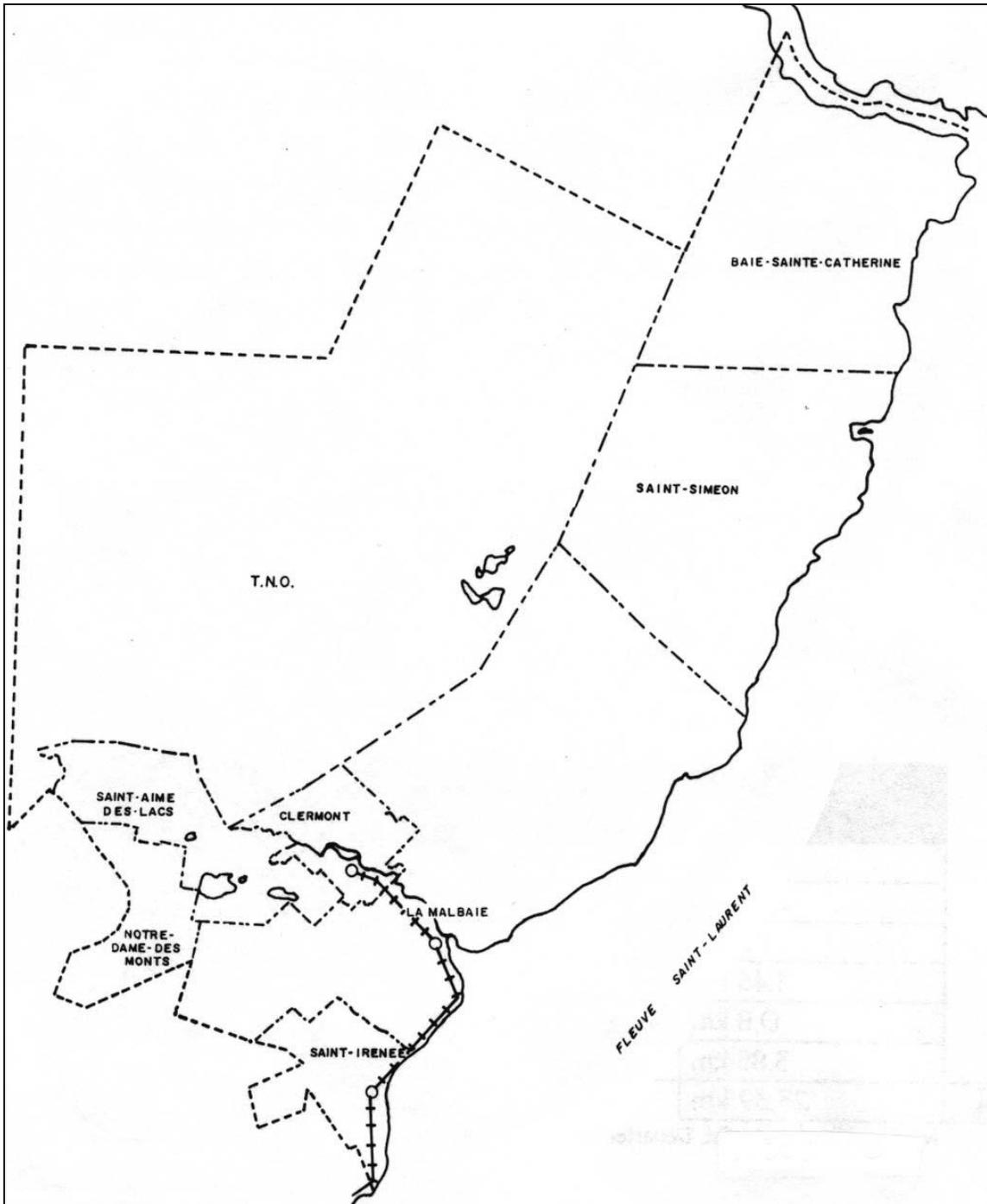
MUNICIPALITÉS	ROUTE NATIONALE (138)	ROUTE NATIONALE (170)	ROUTE RÉGIONALE (362)	ROUTES COLLECTRICES	ROUTES LOCALES <sup>1</sup> (niveaux 1, 2 et 3)	TOTAL
Chauveau, TNO	-	9,64	-	13,94	-	9,64
Clermont	3,80	-	-	-	8,59	12,39
La Malbaie:						
Secteur La Malbaie—Pointe-au-Pic	1,24	-	10,08	0,96	14,92	27,20
Secteur Rivière-Malbaie	6,88	-	-	13,67	28,71	49,26
Secteur Cap-à-l'Aigle	6,04	-	-	-	4,71	10,75
Secteur Ste-Agnès	10,50	-	-	5,96	21,57	38,03
Secteur St-Fidèle	17,57	-	-	-	20,41	37,98
St-Siméon	24,64 <sup>2</sup>	18,19	-	-	6,31	49,15
Notre-Dame-des-Monts	-	-	-	1,57	28,12	29,69
Baie-Ste-Catherine	19,52	-	-	-	-	19,52
St-Aimé-des-Lacs	2,86	-	-	14,62	21,38	27,56
St-Irénée	-	-	10,02	-	20,03	30,05
Sagard, TNO		10,99				10,99
<b>TOTAL</b>	<b>93,04 km</b>	<b>38,82 km</b>	<b>20,10 km</b>	<b>50,72 km</b>	<b>174,28 km</b>	<b>351,72 km</b>

Source : MTQ, Direction de Québec, Centre de services La Malbaie

La MRC de Charlevoix-Est compte un chemin de fer faisant partie du tronçon Murray Bay. Ce tronçon, qui relie la ville de Clermont à la gare de triage de Limoilou, parcourt une distance totale de 147 km le long de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent (carte 6). Les points de vue qu'il offre sont uniques et exceptionnels et ce, tout au long du trajet. Il fait partie du réseau de base qui a été établi par le ministère des Transports du Québec. La ligne ferroviaire Murray Bay est la propriété de la Société des chemins de fer du Québec (SCFQ).

La partie du tronçon Murray Bay qui couvre le territoire de la MRC traverse quatre municipalités, vingt-quatre passages à niveau, trois ponts et une voie d'évitement. Elle s'étend par ailleurs sur une distance de 24 km. Pour ce qui est de l'état de la voie ferrée, notons que compte tenu de la dégradation de certaines de ses sections, les trains y circulent à 30 milles à l'heure (vitesse maximale), 10 mille à l'heure en milieu urbain et 5 milles à l'heure lorsqu'ils traversent des ponts. La voie ferrée n'a aucune incidence majeure sur les interventions en sécurité incendie.

**Carte 2.3**  
**Localisation du chemin de fer**  
**à l'intérieur de la MRC de Charlevoix-Est**



Source :Schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est

À l'intérieur de la MRC de Charlevoix-Est, le transport maritime se caractérise par la présence de dix quais (carte 4 et tableau 10) dont six sont sous la juridiction du gouvernement fédéral, trois sous la juridiction des municipalités et un appartenant à la Société des traversiers du Québec. Deux traversiers effectuent des liaisons maritimes : la Traverse St-Siméon-Rivière-du-Loup et la Traverse Baie-Ste-Catherine-Tadoussac.

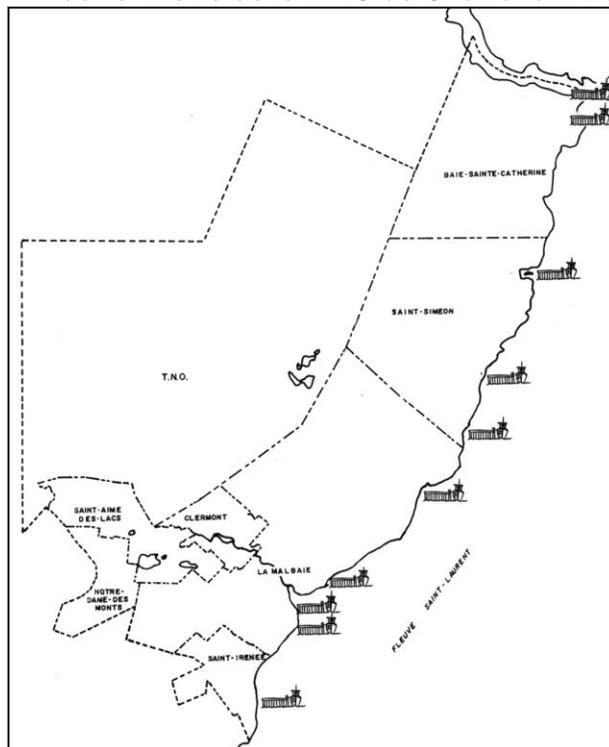
**Tableau 2.11**  
**Jurisdiction des infrastructures maritimes du littoral de la MRC de Charlevoix-Est**

QUAI	FONCTION	JURIDICTION
quai de l'Anse au Portage (Baie-Ste-Catherine)	traversier	Transports Québec
quai de Baie-Ste-Catherine (dans la baie)	croisières d'excursion	fédérale (Parc marin Saguenay--St-Laurent)
quai de la traverse St-Siméon--Rivière-du-Loup	traversier	Transports Québec
quai de Baie-des-Rochers	récréative	municipale
quai de Port-au-Persil	excédentaire	fédérale (Travaux publics Canada)
quai de St-Fidèle	excédentaire	fédérale (Travaux publics Canada)
quai de Cap-à-l'Aigle	récréative (marina)	fédérale (Havres et ports Canada)
quai Casgrain	récréative	municipale
port régional de Pointe-au-Pic	industrielle et récréative	fédérale (Havres et ports Canada)
quai de St-Irénée	récréative	municipale

Source : MRC de Charlevoix-Est, Département d'aménagement.

\* La Société des traversiers du Québec est gestionnaire du site en vertu d'une entente avec Transports Québec.

**Carte 2.4**  
**Localisation des différents quais à l'intérieur du territoire de la MRC de Charlevoix-Est**



Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est

La MRC de Charlevoix-Est est desservie par un **aéroport d'envergure régionale**, à savoir l'Aéroport de Charlevoix. Ce dernier se situe à Saint-Irénée, à environ dix kilomètres de La Malbaie. Une nouvelle aérogare a récemment été construite pour améliorer l'infrastructure général de l'aéroport.

L'aéroport, classé par Transports Canada comme étant de catégorie locale-commerciale et de sous catégorie III, ne compte par ailleurs qu'une seule piste. Cette dernière est pavée et s'étend sur 1 371 mètres de long par 45 mètres de large. Elle est équipée d'un système d'éclairage et de balisage lumineux (feux de bord de piste, feux de seuil et d'extrémité, feux d'approche) et d'un phare rotatif. Une route et un stationnement pavés donnent accès à l'aérogare après avoir parcouru le rang Ste-Madeleine.

**Carte 2.5**  
**Localisation de l'Aéroport de Charlevoix**



Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est

Pour ce qui est de la fourniture en électricité, le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ne compte **aucun réservoir, barrage, digue ou centrale productrice d'électricité**. Le réseau hydroélectrique appartient à Hydro-Québec et est constitué de **deux corridors principaux** de transport d'énergie destinée à la consommation domestique, régionale et pour le sud du Québec. Les principales infrastructures du réseau hydroélectrique sont :

1. Deux corridors de lignes à 735kV provenant du Complexe Manicouagan traversent le territoire de la MRC. L'un d'eux parcourt la région côtière et traverse la vallée de la rivière Malbaie (Ville de La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie)), en direction de St-Irénée (vers l'ouest) à proximité de l'Aéroport de Charlevoix. L'autre traverse le TNO au sud du territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie.

Le premier corridor traverse la bande d'atterrissage (section nord-est) de la piste 33 de l'Aéroport de Charlevoix et rend difficile tout projet d'agrandissement de la piste dans cette direction en regard des normes de Transports Canada.

2. Un corridor de trois lignes à 315kV en provenance du Complexe Manicouagan longe la route 170 dans le Territoire non organisé (T.N.O.), traverse en direction ouest les vallées des lacs Deschênes, du lac Plongeon et le sud du lac Nairn à St-Aimé-des-Lacs.

De ce corridor, une ligne 315kV transporte l'électricité vers le poste de Charlevoix 315-69kV situé à Clermont, le poste de St-Aimé-des-Lacs 66-25 kV et le poste de La Malbaie 66-25kV, pour desservir les résidents, commerces et industries de la région. La présence de bâtiments administratifs d'Hydro-Québec sur le territoire de la MRC se résume à **un centre administratif** situé à La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie).

**Tableau 2.12**  
**Les lignes d'énergie électrique sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est**

N° CIRCUIT	IDENTIFICATION DE LA LIGNE			LONGUEUR DANS LA MRC (km)
	TENSION (Kv)	DE	VERS	
7004	735	Poste de Micoua	Poste de Périgny	36
7007	735	Poste de la Manicouagan	Poste des Laurentides	77
7008	735	Poste de la Manicouagan	Poste de Lévis	77
7023	735	Poste de la Manicouagan	Poste de Lévis	76
3001-3002	315	Poste de la Bersimis-1	Poste des Laurentides	59
3003-3004	315	Poste de la Bersimis-1	Poste des Laurentides	59
3011-3020	315	Poste de la Bersimis-2	Poste de Charlevoix	59
760	69	Poste des Basques	Poste des Laurentides	2,5
761	69	Poste de Charlevoix	Poste de Donohue (privé)	2,5
762	69	Poste de Charlevoix	Poste de Donohue (privé)	2,5
763	69	Poste de Charlevoix	Poste de St-Aimé-des-Lacs	13
770	69	Poste de Charlevoix	Poste de St-Hilarion Poste de Baie-St-Paul Poste de St-Aimé-des-Lacs Poste de La Malbaie	10

Source : Hydro-Québec, octobre 1997

**Tableau 2.13**  
**Les postes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est**

NOM	TENSIONS ENTRÉE/SORTIE	MUNICIPALITÉ
Poste de Charlevoix	315-69kV	Clermont
Poste de La Malbaie	66-25kV	La Malbaie--Pointe-au-Pic
Poste de St-Aimé-des-Lacs	66-25 kV	St-Aimé-des-Lacs

Hydro-Québec, octobre 1997

Le réseau de télécommunications comprend les tours de télécommunications d'Hydro-Québec, les stations émettrices de radio et télévision, les antennes, les stations hertziennes ainsi que les centrales téléphoniques de la compagnie Bell Canada et de Bell Mobilité. Les équipements de télécommunication (centre de commutation) sont situés à La Malbaie et à Clermont.

Les tours de télécommunications sont généralement situées sur des sites élevés. Leur hauteur varie généralement entre 160 et 300 pieds. L'impact visuel associé à leur situation est souvent non négligeable. En règle générale, peu de secteurs de la MRC se révèlent problématiques quant aux communications sur les lieux d'un incendie. Les communications radio s'effectuent bien partout dans les municipalités de Clermont, Baie-Ste-Catherine, Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs (sauf certains secteurs en direction du Parc des Hautes Gorges) et St-Siméon (sauf dans le cas des téléavertisseurs pour le TNO de Sagard). Ces lacunes en télécommunications ne peuvent être réglées pour des raisons de contexte territorial et de coûts. Elles s'ajoutent donc aux lacunes en intervention et seront palliées par des mesures supplémentaires de prévention. À St-Irénée et La Malbaie, il y a quelques secteurs un peu plus problématiques, mais dont l'étendue est minime...On peut donc facilement capter les ondes radio en se déplaçant d'une dizaine de mètres. En somme, on peut dire qu'il n'y a pas vraiment de problème majeur au niveau des communications radio pouvant compromettre l'efficacité d'une intervention en sécurité incendie.

Somme toute, on peut dire que la MRC de Charlevoix-Est est en constante redéfinition. Que ce soit par la mise en place récente de la cueillette sélective ou d'un réseau de transport collectif, les autorités de la région cherchent à développer son potentiel socio-économique et suivre les courants de modernisation. On cherche à garder les jeunes et à attirer les gens à venir s'installer ici. Depuis quelques années, on assiste également au développement de formations de toute sorte afin de s'assurer d'une main-d'œuvre de qualité. Voici d'autres défis au cœur des préoccupations des gens de la région :

1. Instaurer des conditions favorisant la venue de nouvelles entreprises;
2. Consolider et diversifier les secteurs tourisme et culture;
3. Consolider et diversifier les secteurs de l'agroalimentaire et de la foresterie;
4. Instaurer des conditions favorisant le développement de nouveaux secteurs d'activités économiques;
5. Favoriser le développement des entreprises existantes;
6. Consolider et développer les infrastructures et les services publics;
7. Maintenir et améliorer la qualité de vie;
8. Développer l'entrepreneuriat régional.